

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 22 Février 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-deux février deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du conseil communautaire rue Pauphile à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 15 février 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 19**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 2- Autorisation signature marché de prestations intellectuelles pour la maîtrise d'œuvre du remplacement du pont de la rue Louisa Paulin à Tulle**

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le diagnostic et les études préliminaires diligentés sur le pont de la rue Louisa Paulin à Tulle ont conclu à la nécessité du remplacement de l'ouvrage métallique par un ouvrage neuf et la réhabilitation des ouvrages en maçonnerie,

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre confiée au titulaire du marché consiste à réaliser les études de conception et de réalisation d'un nouvel ouvrage tout en prenant en considération les attentes du maître d'ouvrage, les besoins des usagers, les contraintes environnementales, en proposant de solutions techniques adaptées et pérennes,

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée le 19 novembre 2020, les 5 offres reçues et l'analyse faite par le service ingénierie et aménagement,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Valide l'analyse et attribue le marché portant sur les prestations intellectuelles pour la maîtrise d'œuvre du remplacement du Pont de la rue Louisa Paulin à l'entreprise suivante :

- Bureau d'études INGEROP Conseil & Ingénierie domicilié 18 rue des deux gares CS 70081 92563 RUEIL MALMAISON Cedex pour un montant de 58 555 € HT soit 70 266 € TTC pour son offre de base avec variantes imposées ;

2°) Autorise le Président à signer le marché afférent ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

3°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au chapitre 21 du budget principal 2021.

Fait et délibéré le 22 février 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

